



Extrait de l'émission TV – Capital – M6 du 6 Février 2011

« Un enfant sur 30 en France ne serait pas le fils ou la fille du père déclaré. Des dizaines de sociétés sur internet proposent de découvrir la vérité pour des prix abordables. Les tarifs varient de 300 à 600 €.

Une découverte majeure a révolutionné l'histoire humaine : en 1953, pour la 1^{ère} fois, le biologiste américain James D. Watson et le physicien britannique Francis Crick décrivent la structure très particulière d'une molécule jusque là ignorée : l'ADN. Une molécule contenue dans chacune de nos cellules et qui renferme notre carte d'identité génétique. Elle détermine nos caractères physiques comme la couleur de nos cheveux ou celle de nos yeux, héritées de nos parents. Car notre ADN vient pour moitié de notre père et pour l'autre moitié de notre mère, et quand on a des enfants, à leur tour ils reçoivent 50% de notre ADN.

L'analyse de cette molécule permet donc d'identifier à coup sûr qui sont nos parents et nos enfants. Une découverte qui va rester cantonnée au milieu scientifique jusque dans les années 90, jusqu'à ce que la justice fasse appel à l'ADN dans une série de faits divers parfois retentissants. L'Affaire Drossart : en 1997 ; Aurore affirme être la fille cachée d'Yves Montand. La dépouille de la star est exhumée pour un prélèvement d'ADN. Le résultat démontrera formellement que l'acteur n'est pas le père de la fille. Depuis l'ADN est entrée dans le quotidien des français, jusque dans les séries policières télévisées, pour faire avancer les enquêtes.

L'ADN est le moyen le plus rapide pour connaître la vérité sur sa famille. Des milliers de français y ont recours désormais avec le test de paternité, basé sur un prélèvement de salive (à l'aide d'une petite brosse de la taille d'un coton tige).

La société leader sur ce marché se trouve au Panama. Vern Muir, ancien biologiste, la dirige avec 40 salariés et reçoit des tests du monde entier. Au quotidien, plus de 100 tests arrivent dont 50% viennent d'Europe. Une histoire de famille peut être analysée en moins de 48 heures. Le laboratoire peut en traiter jusqu'à 200 par jour, 24 000 prélèvements par an. À 169 €, le test de paternité fiable à 99,9%. Le test discret (1 test sur 3 au sein des demandes) permet à l'insu de la personne de faire le test : cire d'oreille, prélèvement d'ongle, de sang, chewing gum, cheveux, etc. 20% des clients sont français.

En effet en France, les tests de paternité sont interdits. Aucune société basée dans l'hexagone ne peut en proposer. Le fait de rechercher l'identification par ses empreintes génétiques d'une personne, est puni d'un an d'emprisonnement et de 1500 € d'amende. La loi française interdit le test ADN en dehors d'une procédure

judiciaire. La lenteur des procédures motive les français à se diriger vers des sociétés privées.

Aux Etats-Unis, des laboratoires proposent même des tests ADN qui vous révèlent les maladies auxquelles vous risquez de mourir, des maladies génétiquement prédestinées. A priori ces tests n'auraient pas grandes valeurs (ces maladies n'étant pas monogéniques : associées au dysfonctionnement d'un gène particulier) mais ils permettent peut-être d'obtenir une base de données qui pourrait servir prochainement à des organismes prêteurs, des employeurs, des compagnies d'assurances... Des données génétiques qui vont valoir beaucoup d'argent, la société gardant sans limite de temps ces données (avec votre accord). Le dernier test en vogue : l'identification du sexe d'un enfant 7 semaines après la conception, contre 16 semaines en France par une échographie. »